

# FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



**PATRICK GRIGNON**  
Commission Nationale d'Arbitrage

# ARBITRE : UNE ESPECE MENACEE

- 2832 arbitres sur notre continent
- 61,5 ans de moyenne d'âge tous grades confondus
- Ce n'est pas une fatalité mais un manque de volonté de vouloir faire changer les choses
- Par manque de temps
- Par manque de moyens
- Par manque de motivations



# Nouveau statut : JEUNE ARBITRE

- Une nouvelle image de l'arbitrage
- Concerne les moins de 25 ans
- Formation et examen communs à celui d'arbitre départemental
- Actuellement : appel aux comités qui repèrent des jeunes arbitres compétents
- Objectifs : **des compétitions jeunes arbitrées par des jeunes**

(sous tutelle d'un arbitre adulte pour les – de 18 ans) avec en priorité les championnats jeunes et le CNC jeunes.



# UNSS (en collaboration avec la DTN)

- UNSS = une équipe « pétanque » est obligatoirement composée d'un jeune arbitre.  
Année scolaire 2016/2017: + de 350 jeunes arbitres UNSS formés et certifiés à différents niveaux (départemental, académique, national) → **POTENTIEL**

Jeunes Arbitres UNSS national +  
Licence FFPJP + Participation  
Championnat de France jeune

**EQUIVALENCE**

Jeunes Arbitre FFPJP et  
Arbitre départemental  
FFPJP (à partir de 16 ans)



*Expérience jeunes Arbitres Soustons 2017*



# ECOLE NATIONALE D'ARBITRAGE

- En collaboration avec la présidente de la région paca, projet d'une création d'une école nationale de pétanque afin de raccourcir les délais des grades et de favoriser la VAE
- Faire des formations aux arbitres au sein des comités par les arbitres formateurs.
- Investissement des arbitres du PNA.



# DES ACTIONS A MENER

**Mettre en place des plans de prévention et lutte contre les incivilités et les violences dans le sport pour préserver et maintenir les valeurs sportives suivantes :**

- **Le respect** : de soi, des autres (adversaires, dirigeants, arbitres, joueurs, etc.), des règles, du règlement, de l'environnement, etc.
- **La loyauté** : refuser l'acte empreint d'un esprit de vice, dépourvu d'honnêteté.
- **La courtoisie** : politesse et tolérance.
- **La convivialité** : partage d'une activité dans une ambiance détendue.
- **L'altruisme** : générosité et intérêt pour l'autre.
- **La dignité** : esprit d'équité et de valeurs morales.
- **L'antiviolence** : refuser et lutter contre toute forme d'expression de la violence.
- **Le fairplay** : conduite honnête et respectueuse, maîtrise de soi dans la victoire comme dans la défaite.



# LES CIBLES DE CES ACTIONS

- ✓ Éducateurs, initiateurs.
- ✓ Formateurs.
- ✓ Présidents et dirigeants de clubs.
- ✓ Jeunes.
- ✓ Joueurs.
- ✓ Spectateurs, supporters.
- ✓ Parents.
- ✓ Arbitres.



# MESDAMES, MESSIEURS LES ARBITRES

Mesdames, Messieurs les arbitres

Vous n'êtes plus seuls

Vous êtes protégés dès lors

Que vous êtes désignés pour officier une  
compétition

Vous êtes considérés comme  
mandatés d'une mission de service Public





# REGLEMENT DU 22/11/2006

« TOUCHE PAS A L'ARBITRE »

**Que dit la loi: les arbitres et juges sont dorénavant considérés comme des personnes chargées d'une mission de service public.**

**Les violents sont prévenus. Dès maintenant, les auteurs de menaces ou de violences seront sévèrement sanctionnés.**

**La loi 2006-1294 du 23 octobre dernier, modifiant le code du sport, qui apporte plusieurs dispositions relatives aux arbitres, a été publiée au Journal Officiel de la République Française.**

**Dans le texte un paragraphe important considère désormais les arbitres et juges des différentes Fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports comme des personnes chargées d'une mission de service public, ce qui entraîne un alourdissement des sanctions contre les auteurs de violences ou de menaces envers ces arbitres ou juges.**

**Voici quelques exemples :**

**Pour violences ayant entraîné une incapacité totale de travail pendant plus de huit jours, 5 ans d'emprisonnement et 75.000 € d'amende.**

**Si l'incapacité de travail est inférieure ou égale à huit jours, ou s'il n'y a pas d'incapacité de travail, 3 ans de prison et 30.000 € d'amende.**

**Pour menaces de commettre un crime ou un délit contre les personnes ou les biens, 2 ans de prison et 30.000 € d'amende.**

**Voilà qui devrait donner à réfléchir et contribuer à faire des terrains de jeu un endroit où on lutte sportivement, avec passion certes, mais sans animosité et dans le respect des règles et de celui qui a la charge de les faire appliquer, l'arbitre.**



# POUR TOUTE MISSION D'ARBITRAGE

**Tous les arbitres  
Doivent être en possession  
D'une convocation rédigée  
Par  
Une Commission Départementale d'Arbitrage  
ou  
Une Commission Régionale d'Arbitrage  
ou  
La Commission Nationale d'Arbitrage**



# EN CONCLUSION

**LES AGRESSIONS - LES INJURES  
LES DÉGRADATION DE BIENS  
LES COUPS - LES CRACHATS - LES MENACES**

**C'EST INADMISSIBLE...!**

**LE SPORT C'EST...**  
**L'ESPRIT D'EQUIPE - LE RESPECT  
LA TOLÉRANCE  
LA SPORTIVITÉ - LA SOLIDARITÉ  
LA COHÉSION**

**" ARBITRE " N'EST PAS UN MOT MAIS UN  
" COMPORTEMENT "**



# DTN ET ARBITRAGE



## DTN et ARBITRAGE

CONCEPTION ARBITRAGE  
ARBITRAGES DE HAUT NIVEAU  
FORMATION DES ARBITRES



# DTN ET ARBITRAGE

DTN/ARBITRAGE

CONCEPTION ARBITRAGE  
ET  
ARBITRAGE DE H.N.



## NOTION DE COMPETENCES

- ▶ « Une compétence est un SAVOIR FAIRE en SITUATION qui intègre des CAPACITES, des CONNAISSANCES, des ATTITUDES, et des MOTIVATIONS »
  - ▶ CONNAISSANCES: REGLEMENT
  - ▶ CAPACITES: Savoir MESURER
  - ▶ ATTITUDES: Action sur le terrain MANIÈRE dans son COMPORTEMENT et ACTIONS
  - ▶ MOTIVATIONS: intentions dans cette mission
- ▶ « C'est une disposition à la fois INTELLECTUELLE, MOTRICE, et RELATIONELLE qui permet de résoudre une classe de problèmes dans différents domaines<sup>3</sup>



# DTN ET ARBITRAGE



DTN et ARBITRAGE  
FORMATION COMPLEMENTAIRES  
Educateur / arbitre



# DTN ET ARBITRAGE

## Etat des lieux

- ▶ Les formations éducateur et arbitrage sont aujourd'hui totalement dissociées et déconnectées l'une de l'autre
- ▶ Les incompréhension, entre éducateurs et arbitre, viennent souvent d'une méconnaissance des règles, d'un problème d'interprétation de ces-dernières ou de la non application du règlement. TIR DE PRECISION / COMBINE
- ▶ La mise en situation, pour les formations d'arbitre et éducateurs, est un vecteur d'amélioration de la communication et des comportements sur le terrain.



# DTN ET ARBITRAGE

## Axes potentiels d'amélioration

- ▶ Proposer des formations sur un même site au même moment afin de mettre en place des échanges entre arbitres et éducateurs.
- ▶ Créer un contenu de formation dans des unités capitalisables communes aux formations arbitre et éducateur, notamment sur les volets:
  - ▶ Réglementation
  - ▶ Sécurité
  - ▶ Savoir-être et savoir faire
  - ▶ Communication

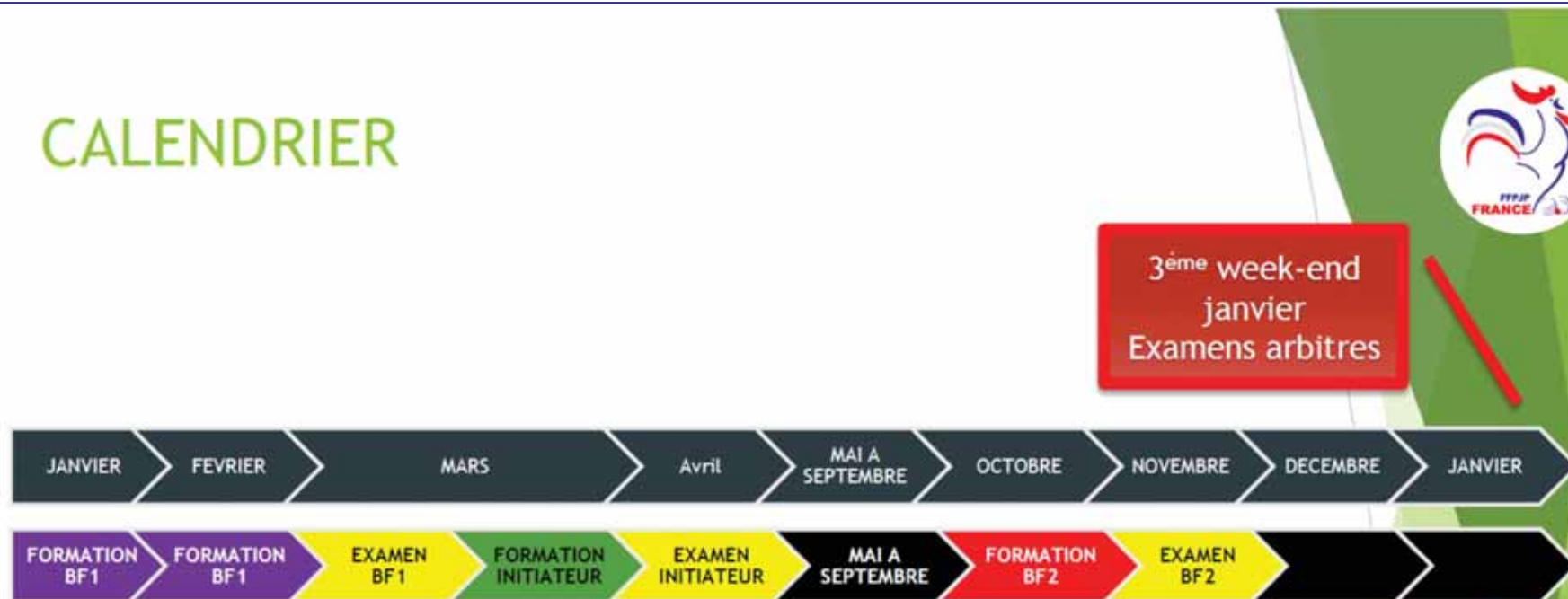
Ce type de formation en parallèle avec un regroupement sur un contenu arbitrage peut favoriser une meilleure relation entre arbitres et éducateurs et éviter certains conflits qui peuvent apparaître sur les terrains.





# DTN ET ARBITRAGE

## CALENDRIER



Exemple de parcours de formation:

Année N: formation initiateur en mars et examen en avril

Année N+1: formation BF1 en janvier et examen en Février

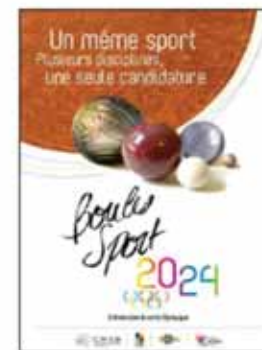
Année N+2: formation BF2 en octobre et examen en novembre



# DTN ET ARBITRAGE

## CONCLUSIONS

- ▶ VOLONTE DE COLLABORER POUR CHANGER / AMELIORER / OPTIMISER
- ▶ « PROFESSIONNALISER » ACTIONS / COMPORTEMENT / STATUT
- ▶ ARBITRAGE : MAILLON IMPORTANT ET INDISPENSABLE
- ▶ BOULEVERSEMENT POUR DEVENIR « UN ACTEUR DU JEU »
  - ▶ HOMOGENEITE
  - ▶ CONSTANCE
  - ▶ RIGUEUR, SANS RIGIDITE MAIS PARFOIS AVEC PEDAGOGIE
  - ▶ PERTINENCE
  - ▶ ADAPTATION ET ADEQUATION



DU PAIN SUR LA PLANCHE !!!!!  
MAIS UN BEAU ET GRAND CHALLENGE  
POUR FAIRE GRANDIR NOTRE SPORT



MERCI POUR VOTRE  
ATTENTION



**13, rue Trigance – 13 002 MARSEILLE**  
**Tél. : 04 91 14 05 80**